



# **Profil des compétences d'admission à la profession des homéopathes exerçant en Ontario**

**Approuvé par le Conseil transitoire**

Le 27 février 2012



## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
Objet et utilisation du profil.....	2
Élaboration du profil .....	2
<b>II. CONTEXTE DE LA PRATIQUE .....</b>	<b>3</b>
Principes de base de l'homéopathie.....	3
Description de la pratique homéopathique.....	3
Contexte de la pratique.....	4
Patient .....	4
<b>III. COMPÉTENCES CLÉS ET LIÉES À LA SÉCURITÉ.....</b>	<b>5</b>
Postulats.....	5
<b>IV. COMPÉTENCES .....</b>	<b>7</b>
Responsabilité professionnelle et pratique conforme à la déontologie .....	7
Pratique fondée sur les connaissances .....	8
Ensemble de connaissances.....	8
Application compétente des connaissances.....	11
<i>Entrevue initiale.....</i>	<i>11</i>
<i>Interrogatoire - Consultation.....</i>	<i>11</i>
<i>Analyse de cas .....</i>	<i>12</i>
<i>Sélection et administration du médicament.....</i>	<i>12</i>
<i>Gestion du cas - Suivis.....</i>	<i>13</i>
Gestion de la pratique.....	13
<b>V. GLOSSAIRE.....</b>	<b>15</b>
<b>VI. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>19</b>
<b>VII. ANNEXE A – ÉLABORATION DU PROFIL .....</b>	<b>20</b>
<b>VIII. ANNEXE B – REMERCIEMENTS .....</b>	<b>22</b>

## I. Introduction et mise en contexte

### Objet et utilisation du profil

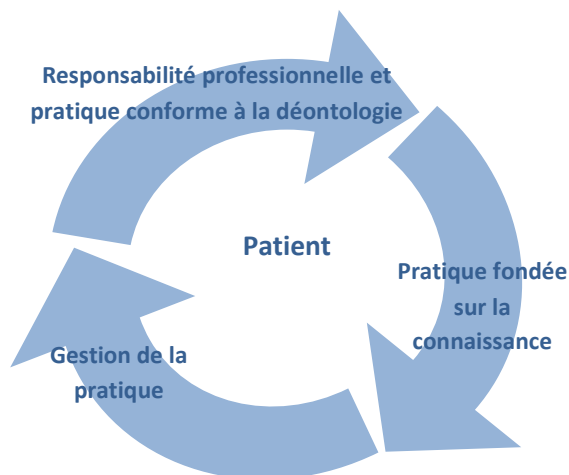
Le nouveau profil de compétence mis au point décrit les connaissances, les aptitudes, le jugement et les caractéristiques que doivent posséder les homéopathes en Ontario avant d'exercer leur profession. Pour exercer de façon sûre, compétente et conforme à la déontologie, il faut savoir intégrer et mettre en œuvre simultanément de nombreuses compétences. Le profil des compétences d'admission à la profession des homéopathes exerçant en Ontario servira à :

- appuyer les activités de réglementation destinées à protéger le public;
- élaborer des normes d'exercice, des outils d'évaluation pour l'admission à la profession et des outils d'assurance de la qualité;
- fournir un guide pour l'élaboration des programmes d'étude;
- accroître la sensibilisation du public et de l'employeur aux attentes relatives à la pratique professionnelle des débutants.

Ce profil a été mis au point pour illustrer la diversité de la pratique homéopathique et pour présenter l'homéopathie en tant que choix de services de soins de santé de base en Ontario.

### Élaboration du profil

Le profil des compétences a été mis au point dans le cadre d'un projet en cinq phases impliquant la consultation d'un grand groupe diversifié d'homéopathes provenant de partout en Ontario (se reporter aux annexes A et B). Le cadre ayant servi à développer ce profil des compétences fut inspiré d'une adaptation du cadre axé sur les patients utilisé dans plusieurs professions de soins de santé à l'échelle du Canada et ailleurs, notamment par le personnel infirmier et les chiropraticiens. Le choix d'un cadre axé sur les patients se fonda sur les aspects suivants : a) il fait ressortir les convictions axées sur les patients qui sont au cœur de la pratique homéopathique et b) il utilise un langage qui est commun aux professions des soins de santé. Il convient de noter que tous les exemples utilisés dans le présent document ont été choisis pour fournir une orientation générale quant à la signification des notions; ils ne constituent pas une liste exhaustive.



## II. Contexte de la pratique

### Principes de base de l'homéopathie

Les principes de l'homéopathie ont été structurés en un système de médecine par le médecin allemand, Samuel Hahnemann (1755-1843). L'homéopathie remonte à la fin du 18<sup>e</sup> siècle (1796) et constitue un système complet de médecine fondé sur le principe de similitude selon lequel « le semblable guérit le semblable ». Autrement dit, si une substance peut provoquer des symptômes chez une personne en santé, elle peut traiter une personne malade qui souffre des mêmes symptômes (Castro, 1996). L'homéopathie reconnaît que tous les signes et symptômes de maladie sont des expressions de *mal-aise* dans la globalité de la personne et que c'est le patient qui a besoin d'être traité, et non le trouble apparent.

La sécurité et l'efficacité de l'homéopathie ont été confirmées par d'importantes expériences cliniques, ainsi que par des centaines d'études cliniques, précliniques et évaluées par des pairs. Sur le plan historique, le succès de l'homéopathie a été établi dans le traitement des épidémies (choléra, Inde, 1830; grippe espagnole, 1918; leptospirose, Cuba, 2009).

L'homéopathie a une longue histoire au Canada. Elle constitua une profession réglementée en vertu de l'*Ontario Medical Act* de 1869 à 1970 (Ania, 1995). La réapparition de l'homéopathie en Ontario en tant qu'option de soins de santé de base a résulté de la *Loi de 2007 sur les homéopathes*, qui fut instaurée en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*.

### Description de la pratique homéopathique

Le champ d'application de l'homéopathie consiste à évaluer les troubles systémiques de l'organisme et leur traitement par des méthodes homéopathiques pour promouvoir, maintenir ou rétablir la santé<sup>1</sup>. Les homéopathes sont des praticiens des soins de santé ayant reçu une formation et qui observent et évaluent la totalité des signes et symptômes que présente le patient, ainsi que ses circonstances de vie. Le terme « totalité » désigne le fait de prendre en compte tous les symptômes que présente et exprime le patient sur le plan mental et affectif. Le traitement, le cas échéant, consiste à choisir les médicaments<sup>2</sup> qui correspondent le mieux à la totalité des symptômes et à les administrer en doses infimes. Le traitement homéopathique a pour but de stimuler la réaction individuelle de guérison chez le patient afin de rétablir et de maintenir son état de santé.

---

<sup>1</sup> Champ d'application, *Loi sur les homéopathes (2007)*

<sup>2</sup> Désigne le médicament homéopathique, le remède homéopathique et la préparation homéopathique, tels qu'ils sont définis dans le document de référence *Preuves relatives aux médicaments homéopathiques (Santé Canada, 2007)*, ainsi que les produits que peut préparer, administrer ou recommander l'homéopathe à l'usage individuel du patient.

### **Contexte de la pratique**

Les homéopathes exercent de façon autonome, mais en collaboration avec d'autres professionnels de la santé. Ils exercent dans divers contextes, notamment dans des cabinets à domicile, des cliniques, des entreprises exploitées par un employeur et des établissements de santé, et ils offrent aussi des visites à domicile et des consultations virtuelles.

### **Patient**

Les homéopathes traitent le patient qui souffre de troubles aigus et chroniques aux différents stades de sa vie. Les homéopathes prennent en compte tous les aspects qui influencent la personne, y compris ses états physiques, mentaux, affectifs, ainsi que les facteurs environnementaux, d'hygiène et de mode vie.

### III. Compétences clés et liées à la sécurité

Dans le présent document, les compétences clés sont indiquées par la lettre « K » (pour l'anglais *key*). Elles représentent les connaissances, les aptitudes et les habiletés définies par des experts en la matière comme étant les plus essentielles à l'exercice compétent de la profession au stade de débutant. Ces 39 compétences et sous-compétences sont fondées sur leur importance pour l'exercice compétent, ainsi que sur leur fréquence dans la pratique.

On compte 36 compétences liées à la sécurité. Dans le présent document, elles sont indiquées par la lettre « S ». Il s'agit des compétences et sous-compétences définies par des experts en la matière comme étant les plus importantes pour réduire les risques de préjudice au patient<sup>3</sup>.

Notons qu'il y a un chevauchement considérable entre les Compétences liées à la sécurité et les Compétences clés. Autrement dit, plusieurs des compétences et sous-compétences dites « compétences clés » sont aussi considérées comme étant des « compétences liées à la sécurité ». Ensemble, les Compétences clés et les Compétences liées à la sécurité représentent environ 46 % des 106 compétences et sous-compétences présentées dans le document.

#### Postulats

Un certain nombre de postulats s'appliquent à toutes les compétences décrites dans le profil des compétences.

1. Les homéopathes travaillent dans un environnement réglementé, tel que défini dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (dans sa version amendée) et dans la *Loi de 2007 sur les homéopathes*.
2. Les homéopathes pratiquent des soins axés sur le patient pour répondre aux besoins personnalisés de ceux qu'ils desservent.
3. Les homéopathes interviennent avec le consentement éclairé du patient et accordent une importance capitale à la sécurité et à la confidentialité du patient.
4. Les homéopathes perçoivent la maladie comme étant une perturbation dynamique de l'état homéostatique du corps.
5. Les homéopathes considèrent les signes et les symptômes comme étant l'expression d'un mal-aise (dynamique).
6. Les homéopathes ont acquis des connaissances en homéopathie, en sciences de la santé, en formation clinique, en jurisprudence, en déontologie et en gestion de la pratique, tout en étant engagés dans une démarche d'éducation permanente.
7. Les homéopathes encouragent les patients à s'impliquer activement dans les décisions concernant leur propre santé.
8. Les homéopathes exercent l'homéopathie en tant que système complet de médecine.
9. En plus de connaître les principes fondamentaux de l'homéopathie, les homéopathes reconnaissent également que dans les pratiques homéopathiques actuelles, il existe diverses approches pour la prise en charge et l'analyse des cas, ainsi que pour la rédaction d'ordonnance.

---

<sup>3</sup> D'après le rapport du CCRPS – Nouvelles orientations : Réglementation de l'homéopathie et de la naturopathie, ch. 5, p. 163, avril 2006.

10. Les homéopathes témoignent d'un engagement à maintenir une relation thérapeutique professionnelle tout au long du processus de guérison.
11. Les homéopathes éduquent le public au sujet du rôle et des avantages que comporte l'homéopathie axée sur le patient comme choix de services de santé de base, dans le cadre des normes, politiques et lignes directrices de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario.



## IV. Compétences

### Responsabilité professionnelle et pratique conforme à la déontologie

Les homéopathes font preuve de professionnalisme en exerçant conformément à la législation et aux normes édictées par l'Ordre des homéopathes de l'Ontario et ils démontrent que leur devoir principal est à l'égard du patient et vise à assurer de façon constante des soins homéopathiques sûrs, compétents et éthiques. Les homéopathes souscrivent au principe selon lequel l'objet principal est d'exercer dans l'intérêt véritable du public et de protéger ce dernier de tout préjudice.

- 1.1 Fournir des soins axés sur le patient dans le cadre de l'exercice de l'homéopathie tel que défini dans la *Loi sur les homéopathes* (2007). (K, S)
- 1.2 Développer une relation thérapeutique professionnelle avec le patient, tout en maintenant avec ce dernier des limites adéquates et en intervenant dans son intérêt véritable. (K)
- 1.3 Faire preuve de sensibilité et de respect à l'égard des droits, de la dignité et du caractère unique du patient. (K, S)
- 1.4 Exercer de façon sûre, éthique et collaborative, dans les limites de ses compétences individuelles. (K, S)
- 1.5 Garantir la confidentialité et la protection des renseignements personnels du patient. (K, S)
- 1.6 Déterminer l'effet potentiel des valeurs, des croyances et des expériences personnelles et utiliser cette conscience de soi pour prodiguer des soins de façon objective. (S)
- 1.7 Collaborer avec les collègues, les autres professionnels de la santé et les ressources communautaires afin de faciliter les soins au patient.
- 1.8 Maintenir la compétence professionnelle en ayant recours à l'auto-évaluation continue, la collaboration au sein de la profession et le perfectionnement professionnel.
- 1.9 Utiliser des moyens de communication efficaces pour développer des relations professionnelles avec les patients, les familles et les autres professionnels de la santé.
- 1.10 Reconnaître les limites de sa propre expérience et de ses connaissances individuelles et rechercher des conseils et de la collaboration auprès de professionnels experts. (S)
- 1.11 Démontrer une bonne compréhension des obligations légales et éthiques qui régissent l'exercice de l'homéopathie, notamment celles qu'imposent la Loi sur les homéopathes et la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, de même que les normes et principes de l'éthique professionnelle. (K)

## Pratique fondée sur les connaissances

### Ensemble de connaissances

Les homéopathes reconnaissent que la santé et le bien-être sont compatibles avec les principes, la philosophie et la pratique du système de médecine homéopathique. À cette fin, ils élaborent, maintiennent et perfectionnent une connaissance approfondie de l'art médical et de la science de l'homéopathie et des sciences de la santé. En réalisant les énoncés de compétence présentés sous Ensemble de connaissances, l'homéopathe rend compte des connaissances qui lui ont été transmises de diverses sources.

- 2.1 Faire preuve d'une compréhension approfondie de la philosophie et des principes fondamentaux de l'homéopathie, tels qu'ils sont définis dans l'*Organon de l'art de guérir*, notamment :
- a) le principe de similitude; (K, S)
  - b) la totalité des symptômes; (K, S)
  - c) la dose minimale; (K, S)
  - d) l'individualisation du cas; (K, S)
  - e) la théorie de la santé et de la maladie (p. ex. le miasme aigu et chronique);
  - f) les principes et méthodes thérapeutiques; (K, S)
  - g) la préparation des médicaments; (K)
  - h) les pathogénésies et l'action des médicaments.
- 2.2 Démontrer de solides aptitudes à mener l'interrogatoire homéopathique, notamment en lien avec l'*Organon* (aphorismes 6, 18, 82-104, 153, 210-213, 220). (K)
- 2.3 Démontrer une bonne connaissance de la matière médicale homéopathique, notamment :
- a) des signes et symptômes associés aux médications les mieux connues, que l'on désigne par des termes comme « polychrestes » et « petits remèdes »;
  - b) des médications indiquées dans certaines circonstances (p. ex. des interventions thérapeutiques comme les soins de première ligne, les cas de blessure, les cas d'infections aiguës, les soins palliatifs, les épidémies);
  - c) de la préparation des médicaments (p. ex. les substances d'origine, les méthodes);
  - d) des relations entre les médicaments (p. ex. la complémentarité, compatibilité).
- 2.4 Appliquer les principes de l'homéopathie, de la matière médicale homéopathique et de la répertorisation pour poser un diagnostic homéopathique. (K, S)
- 2.5 Comprendre et évaluer les diverses sources de données disponibles pour la sélection des médicaments, notamment :
- a) les données cliniques;
  - b) la recherche fondée sur des données probantes;
  - c) les documents historiques;

- d) les pathogénésies;
  - e) les données toxicologiques;
  - f) les propriétés des substances d'origine.
- 2.6 Démontrer une connaissance approfondie du processus de répertorisation, notamment :
- a) la structure, l'organisation, les avantages et les limites du répertoire;
  - b) la définition des rubriques en traduisant la narration du patient dans le langage condensé du Répertoire homéopathique;
  - c) le classement des symptômes et des remèdes et leur signification;
  - d) la technique de répertorisation.
- 2.7 Démontrer une connaissance approfondie de l'ordonnance reconnaissant l'importance d'un dosage souple et individualisé pour chaque patient, notamment :
- a) la dynamisation, le dosage et la fréquence de répétition; (K, S)
  - b) l'administration des médicaments; (K, S)
  - c) la séquence des médicaments;
  - d) la relation entre les médicaments.
- 2.8 Comprendre l'incidence des états psychologiques et affectifs du patient sur sa santé et son bien-être. (K, S)
- 2.9 Déterminer les obstacles potentiels au traitement, notamment une alimentation déséquilibrée, les perturbations environnementales, ainsi que l'exposition et la toxicité ambiante. (K)
- 2.10 Déterminer les causes occasionnelles et les causes de maintien de la condition.
- 2.11 Posséder une connaissance fondamentale de l'anatomie humaine et de la physiologie, fondée sur l'étude de tous les systèmes et appareils de l'organisme, tant structurels que fonctionnels. (K)
- 2.12 Posséder une connaissance de base des processus biochimiques (p. ex. les principes métaboliques) et de leur lien avec l'évaluation des obstacles au traitement et des causes de maintien de la condition.
- 2.13 Démontrer une compréhension de base des rapports issus des tests médicaux et des procédures de diagnostic utilisés comme sources de renseignements pour l'interrogatoire, l'analyse et la gestion des cas (p. ex. l'imagerie, la biopsie).
- 2.14 Démontrer une compréhension de base des rapports d'analyse de laboratoire et de leur lien avec l'analyse et la gestion des cas (p. ex. analyses de sang, analyses d'urine).
- 2.15 Démontrer une compréhension de base de la nutrition et de l'utilisation appropriée du soutien nutritionnel.
- 2.16 Démontrer une compréhension de base de la pharmacothérapie, notamment des médicaments pharmaceutiques et

- a) de leurs actions;
  - b) de leur classification;
  - c) de leurs effets secondaires;
  - d) de leur toxicité.
- 2.17 Reconnaître les signes et les symptômes de problèmes de santé potentiellement sévères ou mortels afin de déterminer s'il y a lieu d'orienter le patient vers d'autres professionnels de la santé ou organismes de soins de santé. (S)
- 2.18 Identifier les processus pathologiques et leurs manifestations afin de reconnaître un diagnostic conventionnel et comprendre son implication sur l'évaluation, le pronostic, le traitement homéopathique et sur la possibilité d'orienter le patient vers d'autres ressources.
- 2.19 Reconnaître les symptômes courants des maladies afin de repérer les symptômes caractéristiques et individuels du patient. (K, S)
- 2.20 Démontrer les aptitudes requises pour faire un examen physique dans le respect du champ d'exercice de l'homéopathie. (K, S)
- 2.21 Reconnaître les situations dans lesquelles le traitement homéopathique peut compléter d'autres soins de santé reçus par le patient ou interagir avec ceux-ci et/ou leur nuire.
- 2.22 Reconnaître les situations où l'intégration d'autres approches thérapeutiques pourrait permettre d'améliorer les résultats chez le patient.
- 2.23 Comprendre la manutention, la distribution et l'entreposage des médicaments, conformément aux lignes directrices de la pratique professionnelle. (S)
- 2.24 Être détenteur d'un certificat en règle de fournisseur de premiers soins de santé et de RCR. (S)

## Application compétente des connaissances

Pour appliquer les énoncés de compétence suivants, les homéopathes doivent effectuer une évaluation complète qui conjugue l'étude critique et une approche empathique dans le but de déterminer un plan de traitement personnalisé. Les homéopathes s'efforcent d'établir une relation professionnelle qui est notamment exempte de préjugés et dans laquelle on attache beaucoup d'importance à l'observation afin de tracer avec précision l'« image de la maladie ».

### *Entrevue initiale*

2.25 Informer le patient et obtenir son consentement éclairé en ce qui concerne la nature de la démarche homéopathique, notamment :

- a) la confidentialité; (K, S)
- b) les principes et procédés de base de l'homéopathie;
- c) la nature et la sécurité du médicament;
- d) la durée et la fréquence des visites;
- e) les attentes relatives au traitement (aigu ou chronique, pronostic);
- f) la grille tarifaire.

2.26 Passer en revue le formulaire d'accueil du patient (p.ex. les antécédents de santé familiaux, les antécédents de santé du patient, le motif de consultation, l'étiologie, les suppléments et produits pharmaceutiques, l'évaluation du mode de vie).

### *Interrogatoire - Consultation*

2.27 Établir une relation thérapeutique en développant un lien avec les patients qui facilite le partage de renseignements dans un environnement professionnel.

2.28 Recueillir des renseignements détaillés concernant l'état de santé du patient afin d'obtenir la totalité des symptômes en ayant recours à ce qui suit :

Constats subjectifs, notamment :

- a) le compte rendu personnel du patient au sujet de ses motifs de consultation et de ses autres symptômes (p. ex. ses expériences de santé et de maladie et les effets sur sa qualité de vie); (K, S)
- b) les renseignements fournis par l'entourage élargi du patient, s'il y a lieu (p. ex. famille, soignant).

Données objectives, notamment :

- c) les observations de l'homéopathe (c.-à-d. visuelles, etc.) (K, S);

- d) l'examen physique, au besoin, dans le respect du champ d'exercice de l'homéopathie; (K, S)
  - e) les tests médicaux, les rapports diagnostiques ou les résultats de laboratoire.
- 2.29 Utiliser des aptitudes d'écoute et de communication efficaces, en tenant compte de l'âge, du sexe, de la culture, de la langue, de l'habileté, de l'état affectif et du stade de développement du patient. (K)
- 2.30 Démontrer des aptitudes d'entrevue et d'interrogatoire homéopathique afin de susciter des réactions spontanées de la part du patient (p. ex. utiliser des questions ouvertes, respecter le silence). (K)
- 2.31 Encourager le patient à donner des réponses plus détaillées afin de pouvoir compléter la description du symptôme complet.

### *Analyse de cas*

- 2.32 Analyser les résultats de dépistage afin de repérer les signes et symptômes caractéristiques permettant de constituer une hiérarchie des symptômes (p. ex. « image de la maladie »).
- 2.33 Utiliser diverses approches d'analyse de cas (p. ex. étiologie, totalité des symptômes caractéristiques, facteurs liés à la constitution).
- 2.34 Sélectionner des rubriques de répertorisation afin de pouvoir poser un diagnostic homéopathique différentiel.
- 2.35 Faire une recherche dans les ouvrages de référence et la littérature du domaine de l'homéopathie afin de confirmer la sélection de médicament, en utilisant :
- a) la matière médicale;
  - b) les données cliniques et de pathogénésies;
  - c) des articles de revues scientifiques;
  - d) les cas de guérison.
- 2.36 Synthétisez les renseignements recueillis et ayez recours à la pensée critique pour parvenir à un diagnostic homéopathique. (K)

### *Sélection et administration du médicament*

- 2.37 Sélectionner le ou les médicaments ou la séquence des médicaments visant à rétablir ou à maintenir la santé et la vitalité optimales. (K, S)
- 2.38 Sélectionner la façon d'administrer le médicament, notamment :
- a) la dynamisation homéopathique (p. ex., MT, X, D, C, Q ou LM); (K)
  - b) la posologie (dosage); et (K)

- c) le mode d'administration (p. ex., par voie sèche, liquide, injectable, si cette méthode est approuvée dans le champ d'exercice). (K)

2.39 Fournir au patient des directives écrites sur l'utilisation du médicament, notamment :

- a) l'administration; (K, S)
- b) l'entreposage; (K, S)
- c) les mises en garde et avertissements; (S)
- d) les interactions; (K, S)
- e) les recommandations concernant la diète et les habitudes de vie. (K, S)

2.40 Communiquer au patient le plan de traitement individualisé.

2.41 Documenter le plan de traitement dans le dossier du patient en y consignant entre autres le nom du médicament, sa dynamisation et sa posologie, ainsi que sa justification. (K, S)

### *Gestion du cas - Suivis*

2.42 Surveiller la réaction du patient au médicament et les changements à son état de santé. (S)

2.43 Évaluer, interpréter et adapter le plan de traitement (p. ex. une deuxième ordonnance), en tenant compte de l'orientation du traitement, du retour d'anciens symptômes ou d'une nouvelle étude des symptômes. (S)

2.44 Promouvoir les choix particuliers du patient en ce qui concerne ses habitudes de vie saine, afin d'optimiser le résultat du traitement.

2.45 Élaborer, de concert avec le patient, un plan de poursuite des soins homéopathiques.

2.46 Recommander que le patient soit orienté vers d'autres professionnels de la santé ou collaborer avec ces derniers, au besoin, afin d'assurer des soins optimaux au patient. (S)

### **Gestion de la pratique**

Les homéopathes établissent, développent et gèrent une pratique efficacement, tout en fournissant des services homéopathiques dans un contexte sécurisé.

3.1 Gérer un contexte de pratique qui soit professionnel et sûr pour les patients et pour le personnel. (K, S)

3.2 Conserver les dossiers de patient confidentiels, conformément aux normes, aux règlements et aux lignes directrices. (K)

- 3.3 Développer des habiletés administratives et de gestion (p. ex. la tenue des dossiers de patient et des dossiers financiers, la gestion du personnel).
- 3.4 Respecter le droit du patient de choisir d'intégrer d'autres approches thérapeutiques au traitement homéopathique.
- 3.5 Mettre en œuvre des mesures de sécurité visant à prévenir les blessures et les risques chez le patient, vous-même et les collègues. (S)
- 3.6 Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de facturation appropriées et conformes aux normes, règlements et lignes directrices.



## V. Glossaire

### Anciens symptômes

Symptômes associés au moment où le patient perd son état de santé initial. Ces symptômes sont associés à la maladie chronique et sont cruciaux pour la gestion de cas. (Yasgur, 1998)

### Approche axée sur le patient

Approche dans laquelle le patient est perçu de façon holistique. En plus d'assurer les services, l'approche axée sur le patient implique de susciter chez le patient la connaissance de ses droits et l'autonomie, ainsi que de respecter son autodétermination

### Caractère unique

Concerne notamment la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou un handicap (Code des droits de la personne de l'Ontario, 1990).

### Champ d'exercice (ou d'application)

Englobe les services dont la prestation est assurée par les praticiens formés, compétents et agréés. (Groupe consultatif national en physiothérapie, 2009)

### Compétences

Les connaissances, compétences, qualités et habiletés requises d'un homéopathe débutant afin qu'il puisse exercer de façon sûre et éthique.

### Consentement éclairé

S'assurer qu'en ce qui concerne l'intervention proposée, le patient en comprend et en apprécie la nature, les avantages escomptés, les risques importants, les effets secondaires et les autres mesures possibles, y compris les conséquences vraisemblables de l'absence de traitement, et qu'il y consent. (*Loi sur le consentement aux soins de santé*, 1996)

### Déontologie (éthique)

Branche du savoir qui porte sur les principes moraux, surtout ceux qui concernent ou affirment un groupe, un domaine ou une forme de conduite précis. (traduction libre, Oxford Dictionary)

### Diagnostic homéopathique

Démarche qui consiste à dégager une totalité signifiante à partir des signes et symptômes du patient dérivés de ses signes et symptômes mentaux, affectifs et physiques, de ses symptômes passés et présents, de ses états aigus et chroniques, de ses pathologies physiques et de son expérience vécue. (Castro, 1996)

### Dynamisation

Résultat de la préparation d'un médicament homéopathique. La dynamisation est représentée par un nombre et une lettre associés au nom du médicament, représentant respectivement le nombre de cycles de dilution/succussion lors de la préparation et le type de préparation (p. ex., Aconit 30c ou Arnica 6C). (Castro, 1996)

### Établissement de la concentration

La démarche en plusieurs étapes qui consiste à préparer le médicament selon les normes de la pharmacie homéopathique.

### Homéostasie

État d'équilibre sain.

### Interprofessionnel

Désigne le fait que des fournisseurs issus de diverses professions travaillant ensemble et considèrent que l'interaction est un but important de leur collaboration pour la prestation des services (adapté de l'Organisation mondiale de la santé, 1998)

### Maladie aiguë

Maladie qui est habituellement brève et spontanément résolutive. Elle évolue vers un rétablissement ou la mort.

### Maladie chronique

Maladie qui progresse habituellement de façon lente et entraîne une détérioration de la santé; elle ne peut pas se résorber sans intervention.

### Mal-aise

État d'inconfort. Il peut s'agir d'une maladie ou d'une affection; d'une perturbation de la structure ou du fonctionnement d'un organe, du système corporel, d'un appareil de l'organisme ou de l'état mental. (Castro, 1996)

### Matière médicale

De son nom latin *Materia Medica*, ce type d'ouvrage de référence présente la liste des médicaments et de leurs actions et indications thérapeutiques. Cette information provient principalement des pathogénésies effectuées sur les médicaments, ainsi que des observations cliniques.

### Médicament

Désigne le médicament homéopathique, le remède homéopathique et la préparation homéopathique, tels qu'ils sont définis dans le document de référence Preuves relatives aux médicaments homéopathiques (Santé Canada, 2007), ainsi que les produits que peut préparer, administrer ou recommander l'homéopathe à l'usage individuel du patient.

### Miasmes

Blocage à la santé, résultant habituellement d'une maladie. Il peut s'agir d'une condition héritée ou acquise et constitue un obstacle au traitement. (National Center for Homeopathy, 2011)

### Naturopathe

Praticien d'une science médicale systémique qui englobe de nombreuses techniques de soins naturels. (Yasgur, 1998). Dans la province d'Ontario, un Naturopathe est une personne inscrite au tableau de l'Ordre des naturopathes de l'Ontario.

### **Organon de l'art de guérir**

Guide philosophique et pratique de l'art médical et de la science de l'homéopathie, tel que rédigé par son fondateur, Samuel Hahnemann. Notons que tout au long du présent document, les renvois à cet ouvrage désignent la 6<sup>e</sup> édition anglaise. Toutefois, le CT-OHO reconnaît que de nombreux praticiens peuvent exercer en utilisant des versions antérieures de l'ouvrage.

### **Pathogénésie**

Essai clinique contrôlé au cours duquel un médicament est administré à des volontaires en santé afin de confirmer les changements (signes et symptômes) que provoque le médicament sur le corps et l'esprit. Les participants à une pathogénésie consignent leurs symptômes, qui sont ensuite colligés et utilisés comme indications thérapeutiques lorsqu'on veut prescrire la substance.

### **Patient**

Il peut s'agir d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation prestataire de services, de produits ou d'information homéopathiques.

### **Perturbation dynamique**

Le niveau auquel se manifeste la cause de la maladie et auquel se produit la perturbation de l'homéostasie.

### **Préparation et mélange**

Il s'agit du processus par lequel le praticien des soins de santé mélange ou prépare les produits de santé (naturels, médicinaux, etc.) selon des spécifications exactes et conçues en fonction des besoins du patient et en utilisant les supports voulus (crème, lotion, gel, gouttes, capsules, granules, etc.). La préparation et le mélange servent généralement :

1. à fournir des produits non disponibles ou non directement accessibles selon les spécifications dont a besoin le praticien (p. ex. la force du produit) pour traiter des problèmes de santé, des symptômes et des besoins particuliers d'un patient donné ou pour satisfaire aux exigences précises d'une pratique particulière en soins de santé;
2. à fournir des produits exempts d'agents de conservation, de teinture et de produits chimiques allergènes;
3. à préparer des dosages à saveur agréable.

(Santé Canada, Direction des produits de santé naturels, octobre 2006)

### **Principe de similitude**

Principe selon lequel « le semblable guérit le semblable ». Autrement dit, si une substance peut provoquer des symptômes chez une personne en santé, elle peut traiter une personne malade qui souffre des mêmes symptômes.

### **Relation thérapeutique**

C'est une relation importante qui développe la confiance chez le patient et crée un espace sécurisé pour la divulgation d'information, ainsi qu'un sentiment d'être écouté et compris. (Gray, 2010)

### **Répertoire**

Effectuer une recherche dans les rubriques du répertoire afin de déterminer quel remède (ou remèdes) est habituellement utilisé pour les symptômes observés.

### Répertoire

Index de la Matière médicale : un index de symptômes accompagné d'une liste de remèdes indiqués pour chaque symptôme.

### Rubrique

Forme abrégée d'un symptôme présent dans la liste d'un répertoire homéopathique. Chaque rubrique est suivie d'une énumération de tous les remèdes qui ont soit fait ressortir le symptôme lors d'un test (pathogène) ou qui ont guéri le symptôme chez un patient (clinique). (Yasgur, 1998)

### Symptôme caractéristique

Symptôme de nature inhabituelle, étonnante et rare qui confère au cas une individualité marquée. Ce type de symptômes révèle souvent quel est le médicament homéopathique le plus indiqué.

### Systèmes et appareils de l'organisme

Série d'entités ou d'appareils interconnectés et interdépendants dans le corps humain qui interviennent ensemble dans le but commun du maintien de la vie. Parmi ceux-ci, citons les suivants : le système musculosquelettique, le système endocrinien, le système nerveux, le système cardiovasculaire, le système tégumentaire, le système respiratoire, le système gastro-intestinal, le système urinaire, le système reproducteur, les yeux, les oreilles, le nez et la gorge, les systèmes lymphatique et immunitaire. (Gray, 2010)

### Totalité des symptômes

Tous les signes et symptômes de la maladie, notamment sur le plan mental, affectif et physique. (Yasgur, 1998)

## VI. Bibliographie

- Ania, F. (1995). *Homeopathy in Canada: A synopsis. Health and homeopathy 1* (1). P. 4-8.
- Bickley, L. (2007). *Bate's pocket guide to physical examination and history taking* (5<sup>e</sup> éd.). Philadelphie : Lippincott, Williams et Wilkins.
- Castro, M. (1996). *The complete homeopathy handbook* (3<sup>e</sup> éd.). Bolton, ON : PAN MacMillan.
- Code des droits de la personne de l'Ontario*, L.R.O. (1990) c. H-19, récupéré le 2 décembre 2011 [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_90h19\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_90h19_e.htm)
- Gray, A. (2010). *Case taking: Best practice and creating meaning in the consulting room*. New Delhi : B. Jain Archibel.
- Groupe consultatif national en physiothérapie (2009) *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*. Toronto : Auteur.
- Hahnemann, S. (1842). *Organon de l'art de guérir* (6<sup>e</sup> éd. en version anglaise), Birdcage Books, (W. Brewster O'Reilley – copyright 1996).
- Kaplan, B. (2001). *The homeopathic conversation: The art of taking the case*. Oregon : Natural Medicine Press.
- Loi sur le consentement aux soins de santé de l'Ontario* (1996). Récupéré le 5 décembre 2011 [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_96h02\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_96h02_e.htm)
- Loi sur les homéopathes de l'Ontario* (2007). Récupéré le 13 octobre 2011 [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_07h10\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_07h10_e.htm)
- Loi sur les professions de la santé réglementées de l'Ontario* (1991). Récupéré le 13 octobre 2011 [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws\\_statutes\\_91r18\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws_statutes_91r18_e.htm)
- National Center for Homeopathy (2011). *Homeopathy today*. Automne 2011. Alexandria, VA : Auteur.
- Ordre des infirmiers et infirmières de l'Ontario (2008). *Compétences nationales essentielles à l'exercice de l'infirmière autorisée débutante*. Toronto : Auteur.
- Organisation mondiale de la santé (1998). *Health promotion glossary*. Genève, Suisse. Récupéré le 13 octobre 2011 [http://who.int/hpr/NPH/docs/hp\\_glossary\\_en.pdf](http://who.int/hpr/NPH/docs/hp_glossary_en.pdf)
- Santé Canada (2004). *Règlement sur les produits de santé naturels*. Récupéré le 12 octobre 2011 <http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodnatur/index-eng.php>
- Yasgur, J. (1998). *Yasgur's homeopathic dictionary and holistic health reference*. El Paso, Texas : Van Hoy Publishers.

## VII. Annexe A – Élaboration du profil

Le *Profil des compétences d'admission des homéopathes exerçant en Ontario* est le résultat de centaines d'heures de travail de la part de plus de 150 parties intéressées. La démarche de création, de révision et de validation du profil des compétences s'est inspirée d'une approche de pratiques exemplaires en matière de développement des compétences et s'est fortement appuyée sur l'expertise en la matière d'un groupe diversifié d'homéopathes. On a conçu le profil pour qu'il soit pertinent auprès des praticiens ainsi qu'auprès de ceux qui veulent en savoir plus au sujet de la pratique de l'homéopathie. Le profil fut élaboré en cinq phases principales, dont : 1) analyse documentaire et recommandation au conseil; 2) atelier de cinq jours sur le développement des compétences regroupant divers homéopathes de partout en Ontario; 3) révision et mise à jour de la part du Groupe consultatif spécial et du Conseil transitoire de l'Ordre des homéopathes de l'Ontario; 4) validation du profil des compétences; 5) mise au point finale et révision supplémentaire du profil.

La Phase I du projet a consisté à faire un survol de la pratique actuelle de l'homéopathie, ainsi que des autres domaines de soins de santé (y compris les soins de santé allopathes). Cet examen a permis de produire un rapport et des recommandations auprès du Conseil transitoire, qui passa l'information en revue et approuva un cadre général de détermination des compétences.

La Phase II consista à tenir un atelier de 5 jours durant lequel des praticiens chevronnés et débutants élaborèrent un profil des compétences, après avoir reçu une formation sur la démarche de développement des compétences. Le groupe choisi était conçu pour représenter une vision qui tienne compte des multiples facettes de la pratique en Ontario.

Au cours de la Phase III, le CT-OHO, ainsi qu'un groupe consultatif spécial composé de praticiens et d'intervenants clés, examinèrent les compétences et formulèrent des commentaires, qui furent intégrés au document soumis à la validation.

Pour la Phase IV, on élaborait un sondage de validation en ligne afin de permettre à un groupe élargi de parties prenantes d'examiner les compétences retenues. Le sondage de validation des compétences fut créé par ASI, d'après les directives du CT-OHO. On l'a conçu en format électronique, afin que les répondants puissent formuler en ligne leurs commentaires sur les compétences. Pour vérifier si les compétences énoncées dans les phases antérieures du projet sont bien applicables aux homéopathes débutants qui exercent en Ontario, le sondage fut soumis à trois échelles d'évaluation.

Dans la première, on demandait aux répondants leurs commentaires sur la possibilité d'appliquer la compétence à la pratique débutante en répondant à la question « Dans quelle mesure cette compétence est-elle applicable aux homéopathes débutants? ». Les répondants ont indiqué, sur une échelle dichotomique (oui/non), s'ils avaient l'impression que la compétence était applicable. Seuls les répondants qui cochaient « oui » devaient ensuite indiquer son importance et sa fréquence relative.

La seconde échelle consistait à demander aux répondants d'attribuer une note à chacun des énoncés de compétence en ce qui concerne son importance pour une pratique sûre et efficace. En vertu de la troisième échelle, les répondants devaient noter chaque énoncé de compétence selon sa fréquence d'usage. Ces types d'échelle d'évaluation sont parmi les plus couramment utilisés dans les sondages de validation, car ils fournissent une indication directe de la possibilité d'appliquer les compétences dans différents contextes de pratique. On adressa sept-cent-vingt-huit messages courriel à des homéopathes et autres parties prenantes dans l'ensemble de l'Ontario et même ailleurs. À la date

limite de réponse au sondage, on avait reçu 177 sondages remplis, ce qui représente un taux de réponse d'environ 24,3 %. On compila les notes attribuées par les répondants aux 110 compétences et sous-compétences afin de déterminer, s'il y a lieu, celles qui devraient être considérées comme étant pertinentes pour la pratique débutante. On passa aussi en revue les commentaires formulés par les répondants.

Dans l'ensemble, toutes les compétences furent jugées hautement applicables, et toutes les 110 compétences et sous-compétences ont reçu une évaluation d'applicabilité d'au moins 80 %. Pour l'ensemble des 110 compétences et sous-compétences, l'évaluation moyenne de l'importance s'est établie à 3,36 sur une échelle de 4, tandis que l'évaluation moyenne de la fréquence fut de 3,42 sur 4. La fourchette des notes attribuées était relativement étendue, les évaluations moyennes de l'importance fluctuant entre 2,42 et 3,90, tandis que celles portant sur la fréquence ont fluctué entre 2,46 et 3,85. D'après les données du sondage, on a produit un rapport qui fut distribué au Groupe de travail directeur pour qu'il l'étudie. Parmi les recommandations, citons la révision des compétences ayant reçu des évaluations relativement faibles, afin d'en vérifier la pertinence dans la perspective d'une pratique sûre et efficace.

Durant la Phase IV, le Groupe de travail directeur et le CT-OHO ont convenu de décider s'ils allaient modifier ou supprimer les compétences en fonction du rapport sur les résultats du sondage de validation. En tout, trois compétences et sous-compétences ont été ajoutées, tandis qu'on en supprimait huit (à noter qu'une partie du contenu de plusieurs de ces compétences se retrouvait aussi dans d'autres compétences ou énoncés hypothétiques). On apporta des modifications mineures à trois compétences. On obtint donc une quatrième version préliminaire du profil des compétences, celle-ci comprenant dorénavant 105 compétences et sous-compétences.

Comme dernière étape, on diffusa ce recueil de compétences auprès du public pour un examen pendant 60 jours. Ceci avait pour but de solliciter d'autres commentaires de la part des parties intéressées afin de s'assurer que le profil des compétences reflète fidèlement la pratique des homéopathes débutants qui exercent en Ontario. Plus de 85 intervenants nous adressèrent alors des commentaires et des suggestions, qui furent passés en revue un à un par le Groupe de travail directeur. En s'inspirant des commentaires reçus, on apporta diverses modifications au document pour le rendre plus clair. Le document final fut présenté au CT-OHO, qui l'approuva.

## VIII. Annexe B – Remerciements

L'élaboration du *Profil des compétences d'admission à la profession des homéopathes exerçant en Ontario* résulte du travail colossal et du dévouement de nombreux groupes et personnes.

Nous voulons adresser nos remerciements aux membres de deux Groupes de travail dévoués, qui regroupaient des homéopathes de partout dans la province, représentant les secteurs de l'éducation et de la profession et qui contribuèrent à l'expertise en la matière.

Le **Groupe de travail sur les compétences** composé de Wangari Muriuki, Ling Goh, Luba Plotkina, Inna Dolgopolsky, Lucie Fournier, Kashka Kril-Atkins, Laurie Ann Allen et Lisa Decandia.

Le **Groupe consultatif spécial** composé de Jim Dunsdon (Conseil transitoire), Eden Gajraj (Conseil transitoire), Nadia Bakir (Conseil d'administration de Drugless Therapy - Naturopathy), D<sup>r</sup> Joe Kellerstein (Canadian College of Homeopathic Medicine), Alka Dalal (Homeopathic Medical Association of Canada), Clarissa Stephenson (Homeopathic Medical Council of Canada), Helen Hardinge Field (National United Professional Association of Trained Homeopaths), Kashka Kril-Atkins (North American Society of Homeopaths), Mirsada Vins (Ontario College of Homeopathic Medicine), Olga Imas (Ontario Homeopathic Association) et Christine Jambrosic (School of Homeopathy).

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du Conseil transitoire pour leur travail remarquable et leur leadership, notamment :

Le **Groupe de travail directeur** composé de Eden Gajraj, Kathy DesJardins, Ling Goh, Bhupinder Sharma, et Kelly Warren.

Le **Conseil transitoire** composé de Jim Dunsdon, Whitney Collins, John Curran, Kathy Desjardins, Eden Gajraj, Ling Goh, Ron Harris, Violetta Ilkiw, Margaret Martin, John Millar, Wangari Muriuki, Luba Plotkina, Bhupinder Sharma et Kelly Warren.

Membre du personnel du Conseil transitoire, Katharine McEachern assura le leadership, tandis que Basil Ziv, Janet Blanchard et Mary Kennedy apportèrent leur soutien à l'équipe et à l'administration du projet.

Karine Georges (*Assessment Strategies Inc.*) fut l'experte-conseil pour le projet. Ses conseils et son aide de haut calibre ont été reconnus par toutes les personnes ayant travaillé au projet.

Des remerciements sincères à tous les homéopathes et intervenants qui ont participé au sondage de validation et à la période de consultation et dont les commentaires et suggestions ont été très précieux.

Enfin, ce projet n'aurait pas pu être réalisé sans l'aide financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui a droit à toute notre reconnaissance.